

ROUBAIX

REDACTION : 33, rue Pavée, Tél. 9-51
DEPOT GENERAL : 11, rue de Bassin

Les deux prochains Galas de la Presse

L'annonce des deux prochains Galas de la Presse a été accueillie avec enthousiasme ; en effet, le choix des œuvres qui seront jouées et la merveilleuse interprétation qu'elles recevront, rendent ces représentations dignes de figurer au programme des plus grandes scènes de la capitale :
Le mercredi 24, en soirée, « SAMSON ET DALIL », le chef-d'œuvre du regretté Saint-Saëns, aura comme interprète principal M. Bérès, un extraordinaire ténor demi-caractère, retour depuis peu d'Amérique, où il fit sensation. La rôla de Dalila sera tenu par Mme Adriani : c'est l'un des plus grands succès de la remarquable cantatrice. M. Féjer, le superbe baryton, qui fut acclamé dans « La Traviata », personnifiera le Grand-Prêtre. M. Delpano nous fera entendre, dans le rôle du Vieil Hébreu, ses plus belles notes graves et enfin, M. Coussard, notre sympathique et talentueux concitoyen, tiendra le rôle d'Abimelech.
Ajoutons que le gracieux corps de ballet se produira au 4e tableau, que notre admirable orchestre sera placé sous la direction de M. Gressier et que la mise en scène sera réglée par M. Chapuis.
« FEDORA ». — Le jeudi 25 janvier, nous pourrions applaudir dans « FEDORA », l'une des plus grandes tragédies de notre époque : Vera Sergine. Ce n'est qu'au prix des plus grandes sacrifices que l'on a réussi à assurer le concours de la célèbre artiste, pour venir interpréter à Roubaix le chef-d'œuvre de Sardou. Elle aura comme partenaire M. Pierre Renoit, le bel artiste de l'Odéon ; M. de Garcin, du Vaudeville ; M. Alex. Colas, du Gymnase ; Mlle Prady, du théâtre Réjane.
Rappelons que la location est ouverte en permanence 16, rue de la Gare, pour les deux grands galas.

ARRESTATION D'UN ESCROC

L'agent de sûreté Henri Beccart, a arrêté hier matin, rue Pellart, le nommé Henri Rogier, journaliste, demeurant à Arras. Cet individu était recherché par le parquet d'Arras pour abus de confiance. Il sera transféré à Lille ce matin.

JEUNE FILLE ASSAILLIE

Une jeune fille de 16 ans, Mlle Marie Nollet, soignouse, demeurant rue Jean-Bar, 2, a été victime d'une agression, avant-hier soir, vers 19 heures, alors qu'elle passait rue de Gand. Un homme, qu'elle ne connaît pas, la saisit à bras-le-corps et, après avoir tenté de la renverser, lui a arraché son chapeau et a pris la fuite. Une enquête est ouverte.

PORTEFEUILLE DISPARU

Mlle Rose Gaul, demeurant rue Bernard, 58, a constaté, en allant faire ses provisions, la disparition de son portefeuille, qui contenait environ 40 francs.

MAUVAIS TABAC

Un procès-verbal a été rédigé sur plainte d'une voisine, contre M. Alphonse Louage, peigneur, demeurant rue de Lille, 56, pour avoir brûlé de mauvaises herbes dans son jardin.

TROP TARD!

Pour fermeture tardive de son débit, M. Emile Dejean, cabaretier, Grand'Rue, 216 a fait l'objet d'un procès-verbal.

RATS DE CAVE

La brigade mobile a dressé procès-verbal à l'encontre de Léopold Sourd, 29 ans, et Marguerite Variet, 23 ans, demeurant ensemble en garni rue du Fort, 24, pour vol et recel de vol provenant de la gare de Roubaix.

MONUMENT AUX ROUBAISIS MORTS POUR LA FRANCE

Le Comité de « La Fraternelle des Combattants » remercie tous les souscripteurs roubaixiens de l'envoi particulièrement bienveillant qu'ils ont réservé à la réalisation de ce monument de recueillement pour les héros de la guerre. Il est heureux de constater que, grâce aux démarches qu'il a organisées, d'accord avec la Chambre de Commerce et « Les Amis de Roubaix », la somme obtenue s'est élevée à 250.868 fr. 50 et que l'ensemble des souscripteurs dans notre ville atteindra, avec la subvention de la Mairie, plus de 500.000 francs.

FUNERAILLES DES MORTS GLORIEUX

C'est aujourd'hui mercredi que seront célébrées, à 2 h. 30, les funérailles solennelles des victimes de la guerre, soldat, 116 escadron du train, rue Saint-André, 16, membre de la Société des Médailles et Soldats Coloniaux, médaillé de Chine, membre de l'Amicale de l'Alsace-Lorraine, du Stade Footballistique de Roubaix, soldat au 418e R. I., rue Paul Waple, Propriété Fournier, 7, — Hortense Vanhecke, victime civile, rue des Récollets, cour Poillet, 2. Réunion des familles et des Sociétés, rue Isabelle, à 2 heures.

ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS

Judi, à 19 h. 30, répétition partielle et générale du nouveau chœur. Dans sa dernière réunion, le Comité a décidé d'organiser sa grande fête générale dans la salle municipale des fêtes de la rue de l'Hospice.

Grands Magasins du « LINGOT D'OR »

46-48-50, Grande Place — LILLE
Exposition de Garnitures de Cheminées
Marbre, Bronze et Composition
INSTALLATION HORLOGERIE ELECTRIQUE 9799.

AMICALE DE LA RUE DU BOIS

Dimanche, 21 janvier, aura lieu, dans une des salles de l'école, la grande réunion sportive du mois. Nous publions dans un prochain numéro le programme de cette fête.
Judi, à 19 h., réunion du Comité-directeur.

COURS D'INFIRMIERES

Les personnes suivant les cours d'infirmières sont informées que le cours de puériculture aura lieu aujourd'hui mercredi, 17 courant, à 19 h. 30 très précises, au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace.

CLUB ATHLETIQUE DELEZENNE

Demain, à 7 h. 30, réunion de la commission du football et des capitaines d'équipes. Championnat du Nord : journée du 21 janvier ; Mesures à prendre ; Divers. L'équipe est spécialement convoquée.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Lucie Castelain, rue de l'Ommelet, 106. — Denise Pannier, rue Souffrin, 26.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTELOS

EN TRAVAILLANT. — Dans un chantier, rue de la Tannerie, Polyclore Baert, 35 ans, ouvrier peintre, en tombant d'une échelle, s'est fait une entorse dorso-lombaire avec contusions.
— A la filature Saint-Lévin, Eugénie Parren, 22 ans, soignouse, contusion et entorse du pied droit par la chute d'un rouleau de pression.
— A la tannerie Bourgeois frères, Marcel Potier, a été coupé profondément au métron gauche.
— Aux ateliers Haustrate et Compagnie : Albert Delannoy, 20 ans, tourneur, a eu le poce gauche écrasé avec fractures des os ; Auguste Moulard, 34 ans, tourneur, s'est fait une déchirure musculaire ; Maxime Verhage, 35 ans, charpentier en fer, blessé à la main droite ; Julien Delbecq, 30 ans, manoeuvre, atteint à l'oeil gauche par un corps étranger.
— Au dépôt du chemin de fer, Joseph Guenne, mécanicien, a eu l'extrémité de l'annulaire droit sectionnée.

CEUX QU'ON RAMENE

Le corps du soldat Verreux Fidèle, 20e Escadron du Train des Equipages Militaires, exhumé au Mans, arrivera en gare de Wattrelos, le 19 janvier.

RESULTAT D'ADJUDICATION

L'adjudication pour fourniture d'habillements de six gardes-champêtres et à l'appareil de la Mairie, pendant les années 1923-1924, a eu lieu hier mardi, à 15 heures, sous la présidence de M. Briffaut, maire, assisté de MM. Dobigies et Pesin, conseillers municipaux et Lallemand, receveur municipal.
M. Boutry-Van Iselssteyn, confectioneer à Lille, 22, rue Hérier, a été déclaré adjudicataire, avec un rabais de un pour cent.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A la fabrique de lavesuses mécaniques, l'ouvrier ajusteur Maurice Coucke, 100, rue de Tourcoing, à Wasquehal, s'est fait une rupture musculaire de la jambe gauche en nettoyant la chaudière : 12 jours de repos. Docteur Paul Six.
— A la manufacture de Saint-Gobain, l'ouvrier Camille Deconinck, 65 ans, 18, rue de la Ferme, à Fiers, s'est fait le pied droit en portant du bois. M. le docteur Bulin a constaté une entorse de la région métatarsienne droite nécessitant un repos de 15 jours.

CONSULTATION DES NOURRISSONS

Aujourd'hui mercredi, à 3 h. 30, consultation des nourrissons à l'école maternelle du Capreau, et demain jeudi, à la même heure, à la Mairie, pour le quartier du Centre.

CROIX

L'ESCROQUERIE AU GAGE. — Mme Antoinette Conrard, rue Jean-Jaures, 21, a porté plainte pour escroquerie contre les époux Somers, demeurant à Lille, rue du Vieux-Faubourg, 53, qui avaient reçu d'elle un gage d'entente de 20 fr. pour entrer à son service comme concubines, à la date du 1er janvier et ne se sont pas présentés depuis.

CONSULTATION DE NOURRISSONS

Nous rappelons que les consultations de jeudi prochain auront lieu, celle de la rue d'Alsace, à 8 heures 45, et non à 9 heures, et celle de Jean-Jaures, à 10 heures, et non à 15 heures.

VISITE DU PERCEPTEUR

Le maire de Croix informe les habitants que le percepteur se rendra à Croix le jeudi 18 janvier, de 14 à 16 heures, pour la perception des contributions des revenus communaux, le paiement des Pupilles de la Nation (retardataires) et divers mandats.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Henri Haroux, rue Charles-Quin, 83. — Marcello Jude, rue de l'Ermitage, 15.

HEM

VOTRE LANTERNE ? — M. Jean Carrette demeurant à Hem, 10, rue de Bataillon, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir circulé la nuit en bicyclette dépourvue d'éclairage.

ETAT-CIVIL

Décès. — Thomas Leconte, 50 ans, 143, rue Petit-Lannoy. — Germaine Dhannens, 34 ans, rue du Petit-Lannoy.

LANNOY

ETAT-CIVIL. — Décès. — Henri Rys, 76 ans, hospice.

LYS

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Emile Fiquet, 26 ans, électricien, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy, 542, occupé chez MM. Boutemy frères, filateurs, rue du Bois, s'est fait une entorse au poignet droit en manipulant une échelle. Il devra se reposer pendant 10 jours.

RENCENSEMENT DES CHIENS

Les possesseurs de chiens sont informés qu'ils doivent en faire la déclaration avant le 25 de ce mois au secrétariat de la mairie (3e guichet) ou au service de police en vue de la taxe municipale. Ceux qui n'auront pas rempli cette formalité seront passibles de la triple taxe.

Plus d'Alcool, ni de Coloquinte Produits Irritants

La Constipation est vaincue et l'Intestin rajeuni par les GRAINS de VICHY émoullissants

Dépôt : Gde Pharmacie de France, 1, Marché aux-Poûles, Lille, et toutes Pharmacies.

MOUVAUX

RETOUR D'UN MORT GLORIEUX. — Vendredi 19 janvier courant, à 15 heures, arrivera en gare de Tourcoing les Franco, le corps du soldat Loy-Jouit, de la 88e section sanitaire, tué le 20 octobre 1918, à l'Hôpital temporaire 24, à Lovault-Sainte-Anne. La famille de ce brave habitait 21, rue de Durlin.

RESULTATS D'ADJUDICATION. — Hier, à 11 heures, dans le des adjudications de cette ville ont été adjugés en cinq lots les travaux et fournitures pour l'installation d'un nouveau cimetière, au lieu dit « Le Haut-Mont », chemin de grande communication numéro 9. Ont été déclarés adjudicataires : M. MM. Carrette-Dubourg fils, 5,25 p. c. de rabais ; 2e lot, Vananverpen, de Mouvaux, 5,25 p. c. ; 3e lot, Laucers, à Roubaix, 31,25 p. c. de lot, Paul Zuber, 100 p. c. de lot, de soumissionnaire ; 4e lot, société « Le Travail », 13,00 p. c.

ETAT CIVIL

Naissances. — Irma de Smet, rue Nationale, 122. — Marcel Vanvessens, rue Nationale, 122. — Marcel Choquet, rue Nationale, 122. — Jules Vienne, rue Nationale, 122. — Odette Leclercq, rue de Haze, 108. — Auguste Vanderheyde, rue de la Cité, 169.
Publications. — Léon Vanderplanck, époux, et Raymond Defrance, s. p. — Jean Fillion, s. p. — Armand Lemaire, s. p. — Elisabeth Filpo, s. p. — Pierre Leroux, cultivateur, et Marie Vaneslande, s. p. — Paul Nitrinck, contremaître de teinture, et Joséphine Deschamps, concubines.
Décès. — Jules Gaillier, 71 ans, rue Achille-Testelin, 128. — Jeanne Rollin, 20 ans, rue Achille-Testelin, 127. — Gaston Mémart, 32 ans, rue de Cassel, 1.

GUIDE INDICATEUR CONSULTER LE CUIS MASSON

LE PLUS PRATIQUE. Couverture en cuir. EN VENTE PARTOUT. BELGIQUE

LILLE

LE COIN DES ACCIDENTS

COUP DE TAMPOIN

Lundi matin, un camion attelé de deux chevaux, conduits par Florentin Villette, demeurant 39, rue du Faubourg des Postes, charretier, au service de M. Bourgeois, ébéniste à Wattignies, débouchait au trot de la rue de l'Hôpital-Militaire. Il allait traverser la rue Nationale, lorsqu'un car F venant de la Grand'Place arriva au même instant.

Le conducteur ne put maîtriser son attelage et le camion alla tamponner la remorque du tramway. Les deux chevaux furent projetés sur le côté et l'un d'eux blessé aux naseaux.

Heureusement, il n'y eut aucun accident de personne.

La remorque du car eut plusieurs vitres brisées et le véhicule tamponneur son timon cassé.

UN CAS FEU BANAL DE PARALYSIE

Dans la matinée de dimanche, vers six heures, M. Lucien Francet, 32 ans, demeurant 4, rue du Vieux-Faubourg, se disposait à prendre en gare de Lille un train en partance pour Paris, lorsqu'il se trouva subitement paralysé de la jambe gauche et se vit cloué littéralement sur place.

Transporté au commissariat central de police, le malade y fut examiné par M. le docteur Hazemont, qui jugea nécessaire d'envoyer le malade à l'hôpital de la Charité.

Mystérieux feu de cheminée

Des passants attirés remarquant hier, vers minuit, qu'un 30 de la rue Neuve, des étincelles tombaient du plafond, dans la salle au rez-de-chaussée, actuellement inoccupée et où était auparavant installé l'estaminet du « Chat Noir ».

Vérification faite, ces étincelles provenaient de la fente d'un tuyau de cheminée se trouvant à fleur et au beau milieu du plafond de l'ancienne salle de débit.

Les pompiers prévenus envoyèrent un des leurs sur les lieux.

Fait curieux, on ne put découvrir aux différents étages de la maison, habités par divers locataires, aucun poêle adapté à la dite cheminée.

Peut-être, ce commencement d'incendie s'alluma-t-il il y a un certain temps déjà, alors que le rez de chaussée était habité ? Le pompier, chargé de l'éteindre, n'est, en tout cas, pas encore revenu de la surprise qu'il éprouva devant les manifestations d'un phénomène somme toute assez ahurissant !

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

AUDIENCE DU 16 JANVIER

FRAUDE A LA DOUANE. — 2 mois de prison et 250 francs d'amende à Charles Beusmans, 45 ans, cultivateur, demeurant à Mouscron, pour avoir été surpris le 10 courant, au poste du Touquet, porteur de 10 kilos de cigarettes.

MOHAMED... DU CALME!

Le « sidi » ait Abdellou, journaliste pé-nétrant hier, pris de boisson, chez un de ses compatriotes, Ben Mohamed Laouali, dé-batant, 15, rue Edmond-Membert.

Après avoir absorbé quelques consommations, Abdellou chercha chicane à plusieurs Algériens, qui jouaient au domino.

Le débâtant le mit à la porte, mais Kaci Tomba et se fit une blessure assez grave à la tête, qui nécessita l'intervention d'un pharmacien.

SANS GITE

Trois Algériens qui, à la sous-préfecture, ne voulaient plus quitter ce local, sous prétexte qu'ils n'avaient pas de gîte, ont été appréhendés par la police et conduits au poste.

Ils ont été relâchés peu de temps après.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

PORT D'ARME PROHIBEE. — Le sujet italien Fausto Giuseppe, âgé de 40 ans, demeurant à Denain, rue de Maigneval, au cours de la nuit dernière exhibait un revolver chargé de cinq balles.

La police prévenue s'assura de l'étranger l'amena au poste puis après lui avoir dressé un procès-verbal de mise à la disposition du Parquet qui le fera pourvoir en correctionnelle pour port d'arme prohibée.

AUTS EXAGERAIENT! — Les chauffeurs d'auto de voitures portant les numéros 3.157-D-I et 9.683-D-I qui roulaient en ville à une allure excessive ont fait l'objet d'un procès-verbal.

A QUI LE BRACELET ? — Au cours du bal de dimanche soir un bracelet a été trouvé par Emile Henrich, qui le remit aux agents de service.

MARLY

UN BARAQUEMENT DETRUIT PAR LE FEU

Depuis huit mois les époux Sauvage-Lefèvre, rampeurs de chaises occupent un baraquement isolé situé près de la ligne de chemin de fer de Valenciennes à Maubeuge, au-dessus du Pont des « Imbéciles ».

Samedi soir, ce baraquement a été la proie des flammes.

Il était presque dix heures quand l'alarme fut donnée. Le maire, Ollivaux, son adjoint Daudon, les gardes Lottieux et Gallard ainsi que de nombreux habitants se rendirent sur les lieux. Il fut impossible de lutter contre le feu, l'eau faisant défaut. Meubles, literies, ustensiles furent détruits par les flammes.

Les époux Sauvage-Lefèvre ont deux enfants. Ils déclarent que le feu avait pris à la tapiserie par suite de l'explosion du poêle.

Les dégâts ne peuvent quant à présent, être estimés. Ils sont couverts par un assurance.

La gendarmerie s'est transportée sur les lieux pour procéder à une enquête.

QUEVENAING

UNE JEUNE VOLEUSE. — La jeune Marie F., 17 ans, occupée chez divers habitants à faire des journées, en profita pour dérober chez l'un un billet de 100 francs et chez l'autre un billet de 20 francs.

Appréhendée par les gendarmes et dé-tournée au parquet, elle fut écrouée.

HERIN

C'EST DEFENDU. — La gendarmerie a rédigé un procès-verbal contre le sieur H... d'Emmerin, qui n'avait pas la carte commerciale prévue par la loi.

QUIEVRECHAIN

ACTE DE PROBITÉ. — Mlle Auguste, de Roubaix, vieux mineur retraité, étant venu voir ses enfants à Quiévrecrain, a trouvé une certaine somme d'argent, qu'il s'est empressé de remettre à sa propriétaire, une malheureuse mère de famille de dix enfants. Nos félicitations pour cet acte de probité.

AVESNES

Tribunal Correctionnel

AUDIENCE DU MARDI 16 JANVIER 1923

HAUTMONT. — Pépin Arthur, 35 ans, entrepreneur, 100 fr. d'amende pour coups de 50 fr. et 5 fr. pour coups et ivresse.

— Jeannot Jules, 38 ans, journaliste, 50 fr. d'amende pour coups.

— Collet Rose, 20 ans, ménagère, 50 fr. d'amende pour infraction à la police des chemins de fer.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

PONT-DE-LA-DEULE

Un cycliste sous une voiture

Le jeune Paul Courteuisse, 16 ans, garçon au Mine de l'Escarpelle, rentrait chez lui en bicyclette lorsque, rue de la Briquette, il fut dans un embarras de voiture. En voulant se faufiler entre les voitures, il fit une chute. Il roula sous l'un des véhicules et une roue lui passa sur le corps. Fortement contusionné à la poitrine, Paul Courteuisse a été conduit à l'Hôtel-Dieu de Douai. Il se plaint de vives douleurs internes, son état est assez grave.

FINLES-LES-RACHES

UNE AFFAIRE DE CONTREBANDE

Les gendarmes en tournée au hameau des Maraichers, rencontrèrent, l'autre jour, le journaliste François Delannoy, 44 ans, demeurant rue de Calais, qui sortait de la maison du nommé Alphonse Dorchie, connu comme contrebandier de profession.

Les gendarmes, curieux par profession, s'enquirent du contenu de deux gros paquets que Delannoy portait dans ses poches. Celui-ci finit par avouer qu'ils renfermaient du tabac de Moravie dont il venait d'acheter 500 grammes pour 10 fr. à la femme Dorchie.

Les gendarmes revinrent avec Delannoy chez la dame Dorchie, née Marie Petit, 47 ans, mais cette femme, espérante-jura ses grands dieux qu'elle n'avait vendu aucun paquet de tabac au journaliste. Jamais un paquet de tabac de contrebande n'était entré chez elle, disait-elle. Au surplus, MM. les gendarmes pouvaient visiter son nombre de mesure ; ils n'y trouvèrent aucune marchandise prohibée. Effectivement, malgré une perquisition minutieuse, les gendarmes ne découvrirent ni un paquet de tabac, ni une seule allumette étrangère !

Delannoy, maintenant formellement ses dénégations et la dame Dorchie lui opposa un démenti non moins formel, les gendarmes leur ont dressé à chacun un procès-verbal. Le tribunal correctionnel tranchera l'affaire.

VALENCIENNES

COLLISION D'AUTOS

Hier matin, deux automobiles, conduites par MM. Paulus Lebel, 26, rue de l'Épave et Jules Bartheux, 54 ans, propriétaires à Fines-les-Morlaque, sont entrées en collision, à l'angle de la rue Pasteur et du Boulevard Eugène. Il n'y eut aucun accident de personne, tout se borna à des dégâts matériels.

MOHAMED... DU CALME!

Le « sidi » ait Abdellou, journaliste pé-nétrant hier, pris de boisson, chez un de ses compatriotes, Ben Mohamed Laouali, dé-batant, 15, rue Edmond-Membert.

Après avoir absorbé quelques consommations, Abdellou chercha chicane à plusieurs Algériens, qui jouaient au domino.

Le débâtant le mit à la porte, mais Kaci Tomba et se fit une blessure assez grave à la tête, qui nécessita l'intervention d'un pharmacien.

SANS GITE

Trois Algériens qui, à la sous-préfecture, ne voulaient plus quitter ce local, sous prétexte qu'ils n'avaient pas de gîte, ont été appréhendés par la police et conduits au poste.

Ils ont été relâchés peu de temps après.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ATHIES

UNE GRENADE EXPLOSE ET BLESSE UN PASSANT

Dans la matinée d'hier, un sujet polonais, dont on ignore le nom, suivait la route à une faible distance d'Athies, quand il croisa un camion. A ce moment, une explosion se produisit, et le passant gravement blessé au pied droit tomba sur le route. Un engin qu'on croit être une grenade, venait d'être heurtée par le camion, et avait atteint le malheureux polonais, qui a été transporté à l'hôpital Saint-Jean, à Arras.

AVION

PLAINTE POUR COUPS. — Mme Lepargnot, née Haudegard, a porté plainte à la gendarmerie contre son mari, qui l'a blessée de lui avoir porté des coups, alors qu'elle venait de le rencontrer dans la rue.

WILLERVAL

ARRETE POUR VAGABONDAGE. — La gendarmerie a arrêté le nommé Julien Coste, 46 ans, sans domicile fixe, surpris en flagrant délit de vagabondage.

Jeux & Education Physique

Union Véloceipédique de France

Commission des Courses du Nord. — La première réunion générale aura lieu le dimanche 21 janvier à 10 h. 30 précises, à l'Hôtel de ville de Valenciennes.

Ordre du jour : Formation du Comité d'organisation ; Championnat du Cross-Country Pédestre ; Examen de demandes de licences. Questions diverses.

Les demandes de licences peuvent être adressées dès à présent à M. Gauthier, 37, rue Sainte-Barbe, à Dunkerque.

TRIBUNE POLITIQUE

PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

WATTELOS
Vendredi 19 janvier, à 19 h. 30, assemblée générale de la Section Wattrelosienne, à la Maison du Peuple.

Ordre du jour : Congrès Fédéral et National ; Désignation des délégués ; Examen des rapports ; Questions diverses.

Cette assemblée générale sera précédée d'une réunion du Comité Exécutif qui se tiendra le même jour, à 19 heures très précises.

Le secrétaire : Louis DORNIER.

"C'est votre IODEX qui m'a guérie"

Mme Jules Lallemand, Grande-Rue, Maubert-Fontaine (Ardenne), a eu recours à l'iodex pour combattre des douleurs articulaires, et elle a été guérie. Elle nous écrit : « Dans une lettre de remerciements elle écrit : « Maintenant, je fais chaque jour et sans difficulté, sept kilomètres, alors que, tout récemment, il m'était impossible de faire cent mètres sans éprouver d'atroces douleurs. Avant d'avoir essayé votre traitement, j'étais découragée, car je souffrais depuis 16 mois. Aujourd'hui je me sens libre et je suis heureuse de vous en dire quelques mots. C'est votre iodex qui m'a guérie en me débarrassant également de douleurs dans la nuque. »

L'iodex est, parmi tous les remèdes connus en médecine, le plus efficace qui supprime le plus rapidement les inflammations, celle dont le pouvoir curatif est le plus grand. Son efficacité est beaucoup plus rapide et plus sûre que celle de tous les autres remèdes. C'est pourquoi il est si apprécié de ceux qui souffrent de douleurs articulaires, de douleurs de tête, de douleurs de nuque